



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 001 AIXE-SUR-VIENNE
ARRONDISSEMENT : 87 LIMOGES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LIMOGES ET AMENDES

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	9 087 506	41,73	106,98	9 326 000	3 891 740	41,73	3 891 740
Taxe foncière non bâties (TFNB)	93 470	95,96	192,41	85 400	81 950	95,96	81 950
Taxe d'habitation (TH)	1 105 412	12,18	52,16	618 800	75 370	12,18	75 370
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Total 4 049 060

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	4 049 060 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			93 742	0	0	-63 793	29 949

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 4049 060	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 29 949	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 4079 009
---	---	--	---	--

À LIMOGES

Le 13 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
VERONIQUE GABELLE

Le

Pour la Préfecture,

Le 08 AVRIL 2025
Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 001 AIXE-SUR-VIENNE
ARRONDISSEMENT : 87 LIMOGES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LIMOGES ET AMENDES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie :	Taxe foncière bâtie :	a. Éoliennes et hydroliennes
a. Personnes de condition modeste	a. Par le conseil municipal	b. Centrales électriques
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	b. Par la loi	c. Centrales photovoltaïques
c. Locaux industriels	Taxe foncière non bâtie :	d. Centrales hydrauliques
d. Logements sociaux	a. Par le conseil municipal	e. Centrales géothermiques
	b. Par la loi (terres agricoles)	f. Transformateurs électriques
Taxe foncière non bâtie	c. Par la loi (autres)	g. Stations radioélectriques
Taxe d'habitation :	Cotisation foncière des entreprises	h. Installations gazières et autres
a. Dotation pour perte de THLV	a. Par le conseil municipal	i. Taxe sur les pylônes
b. Mayotte	b. Par la loi	
Cotisation foncière des entreprises :	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	5. RÉFORMES FISCALES
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	a. Résidences secondaires et assimilées	a. TVA prév. (compensation TH)
b. Base minimum	b. Logements vacants soumis à la THLV	b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Locaux industriels	c. Bases dégreévées hors locaux vacants	c. Coefficient correcteur
d. Autres allocations	d. Bases dégreévées locaux vacants	d. Taux FB commune 2020
	e. Bases dégreévées majo THS	e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
	national 11	départemental 12				a. National	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	43,59	108,98	2,00000	106,98	b. Communal	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	78,34	195,85	3,44000	192,41	Taux maximum :	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,43	61,08	8,92000	52,16	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale	
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...			6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>	a. Tx moy.75% départemental		12,18		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>	b. Taux maximum de la majo		0,000		29,99